



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2021/21

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MARS 2021

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU DISPOSITIF D'OCTROI DE BOURSES DE MOBILITÉ INTERNATIONALE POUR LES DOCTORANTS DE L'ÉCOLE DOCTORALE MONTAIGNE HUMANITÉS

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 26 mars 2021 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.821-1,
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat et notamment l'article 3-1°,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,*

➤ Après en avoir délibéré,

➔ **DÉCIDE** d'approuver le dispositif d'octroi de bourses de mobilité internationale pour les doctorants de l'École doctorale Montaigne Humanités, tel que présenté en documents ci-joints à la présente délibération.

Délibéré (en mode « hybride » présentiel et à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 26 mars 2021.

| | |
|---------------------|----|
| Membres présents | 26 |
| Membres représentés | 5 |
| Abstention (s) | 0 |
| Votants | 31 |
| Blanc(s) ou nul(s) | 0 |
| Suffrages exprimés | 31 |
| Pour | 31 |
| Contre | 0 |



Le Président,

Lionel LARRÉ.

Publié le : **30 AVR. 2021**

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

12 AVR. 2021